



QUELS OUTILS POUR ACCOMPAGNER LES PUNITIONS EN VUE D'UNE JUSTICE RESTAURATIVE ?

Ressource élaborée par

Angela Marocchi & France Bonnet

à partir de :

4 situations réelles

et des documents

Note de service DGER/SDPFE/2020-712 19/11/2020

&

Pour une justice en milieu scolaire préventive et restaurative
dans les lycées et collèges (Debarbieux, 2014)

Licence Creative Commons : CC BY-NC 4.0

CONTEXTE

Nous avons réalisé ce document, dans le cadre d'un Travail de Recherche Scientifique (T.S.R), au cours de notre formation à l'ENSFEA, en mai 2022.

Nous avons mené des entretiens, avec plusieurs protagonistes, (Directeur, enseignants, Conseiller Principal d'Education, Assistant d'Education, chef d'exploitation, élèves), à partir de quatre situations réelles qui ont donné lieu à des punitions.

Celles-ci ont se sont déroulées dans deux lycées agricoles différents.

Pour chaque situation, nous retraçons les faits et proposons des pistes de systèmes restauratifs possibles.

QU'ENTEND-ON PAR SYSTÈMES RESTAURATIFS ?

QUELQUES APPORTS THÉORIQUES...

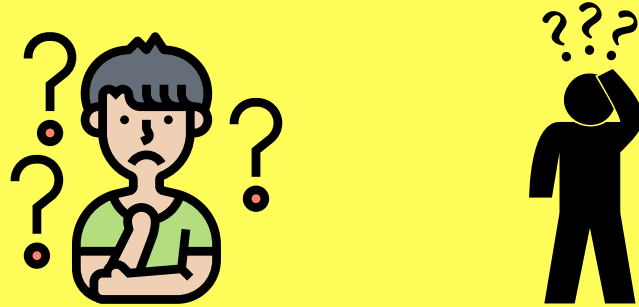
Selon Debarbieux (2014) : " L'action restaurative se construit à travers la sollicitation des personnes concernées pour discuter d'un problème afin d'y trouver une solution qui réponde aux ressentis et besoins respectifs, qui répare la victime et qui réinsère l'auteur. "

Favorisant la bienveillance et la communication, l'éducation positive est une méthode éducative tournée vers l'écoute des besoins de l'enfant et le développement de son autonomie. L'enfant est encouragé à exprimer ses émotions, plutôt que de les refouler. Prendre soin de la relation et du lien entre l'enseignant et l'élève tient une grande importance.

Quand le lien est mis à mal lors d'un conflit, il est donc nécessaire de tout faire pour le rétablir, au risque de nuire au climat du collectif mais aussi aux apprentissages de l'élève.

C'est aussi le postulat des recherches de Daniel Favre (2021), neurobiologiste et professeur en sciences de l'éducation qui montrent que les neurones qui sont associées au processus cognitif et les neurones qui sont associés à nos ressentis, fonctionnent de manière liée. Tout ce que ressent un élève ou un enseignant doit être pris en compte car si on empêche l'eau de passer, elle cherchera un chemin pour s'écouler et elle démolira beaucoup de choses sur son passage. Cela revient à donner une place à l'émotionnel et à l'empathie pour éviter que l'émotionnel et l'empathie ne prennent toute la place.

LES SYSTÈMES RESTAURATIFS - WHAT IS THIS ???



ESSAYER DE SORTIR D' UN CERCLE VICIEUX...

PERTURBATION



PUNITION



PERTURBATION



EN GROS, ESSAYER DE RENDRE LA PUNITION EFFICACE... MAIS COMMENT ?

Notre travail a pour vocation de donner quelques clefs...

1) TOUJOURS EXPLIQUER UNE PUNITION ET ÉCOUTER LA PAROLE DE L'ÉLÈVE

2) FAIRE TOUJOURS RÉFÉRENCE AU CADRE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**3) DONNER A LA PUNITION, SI ELLE A LIEU, UN ASPECT PRIVATIF ET SURTOUT RÉPARATEUR
ENVERS LES PERSONNES VICTIMES DES COMPORTEMENTS INADAPTÉS**

LE BUT ?

RECRÉER UN LIEN QUI ÉTAIT ROMPU !

LES SYSTEMES RESTAURATIFS...

QUELS MOYENS AVONS-NOUS A NOTRE DISPOSITION ?

LA COMMUNICATION NON VIOLENTE



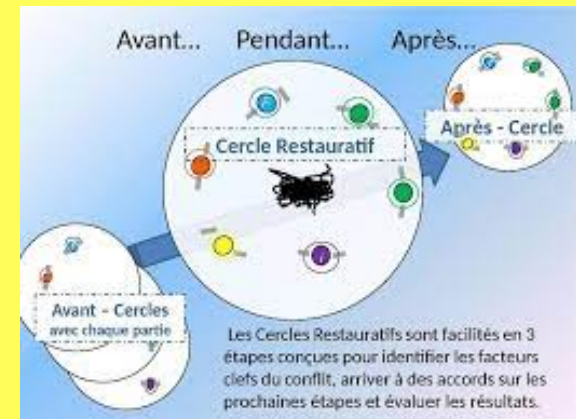
LA MEDIATION



LE CERCLE DE PAROLE



LES CERCLES RESTAURATIFS



SITUATION 1

EXCLU, ENCORE UNE FOIS...

L'ÉLÈVE A ÉTÉ EXCLU D'UN COURS DE 4H POUR AVOIR ÉTÉ GROSSIER ET TRÈS PERURBATEUR. IL A ÉTÉ ÉVINCÉ D'UNE SORTIE DE LA CLASSE EN VILLE. I

Moi j'avoue qu'avec ce genre d'élève, avec ce type de comportements, l'exclusion c'est plus une façon de pouvoir finir de mener le reste de la classe tranquillement. Mais je pense que ce n'est pas du tout efficace

L'ENSEIGNANTE

LE CPE

Je pense que pour lui c'est ce qui le fait fonctionner, le fait de pouvoir exister aux yeux des autres.

Bah je parlais trop et je gênais le cours. je lui ai manqué de respect, voilà

L'ÉLÈVE

"Des dispositions devront donc être prises, au sein de l'établissement, afin d'éviter que les faits les moins graves commis par des élèves perturbateurs pendant les heures de cours, ne fassent systématiquement l'objet d'un traitement par le service de la vie scolaire de l'établissement. Si, dans des cas très exceptionnels, l'enseignant décide d'exclure un élève de cours, cette punition s'accompagne nécessairement d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévu à cet effet et connu de tous les enseignants et personnels d'éducation. L'enseignant demandera notamment à l'élève de lui remettre un travail en lien avec la matière." (N.S du 19/11/2020)

SITUATION 1

EXCLU, ENCORE UNE FOIS...

Un élève a qui on dit tout le temps : "ça va pas. Tenez-vous bien"... Même si en classe il nous embête, lui c'est ça qu'il reçoit

Ce n'est pas de la mauvaise volonté de notre part mais quand on est pris dans l'engrenage, quand on a une classe entière à gérer, en fait il y a un moment donné où on n'est plus à même d'être objectif par rapport à la manière dont on applique les sanctions

PENDANT LE COURS, PUIS LA SORTIE EN VILLE, L'ÉLÈVE EST RESTÉ EN VIE SCOLAIRE OÙ LES A.E LUI ONT DEMANDÉ DE COPIER DES VERBES, EN L'ABSENCE D'UN TRAVAIL DONNÉ PAR L'ENSEIGNANTE...

Je trouve ça sert un peu à rien. Quand je lis des verbes et tout on va dire que c'est appris depuis. les retenues, les trucs comme ça, ça sert pas à grand-chose

On n'est pas là pour les subir, c'est ce que je pense réellement donc à un moment donné on peut aussi prendre des décisions qui leur sont pas forcément bénéfiques à eux mais qui nous permettent de passer la journée confortablement

Le but c'est de dire j'espère qu'il a compris et qu'il ne refera pas

J'ai l'impression, ils sont que sur moi...

L'ENSEIGNANTE

LE CPE

L'ÉLÈVE



"la sanction éducative, loin de mettre au ban du collectif un élève, doit lui permettre sa : « réadaptation sociale ». Le travail éducatif qui l'accompagne vise une prise de conscience du bien-fondé de cette loi. L'enfant réfléchi sur l'acte qui lui est reproché, sur ce que cela a pu provoquer chez la victime. Il envisage la manière dont il peut réparer cela et la manière avec laquelle il va éviter de le reproduire." Debarbieux (2014)

SITUATION 1

SYSTÈME RESTAURATIF POSSIBLE :

MÉDIATION DE TYPE COMMUNICATION NON VIOLENTE (C.N.V) AVEC REFORMULATION ET ÉCOUTE EMPATHIQUE

Scénario possible :

Le CPE propose de rencontrer l'élève, puis l'enseignant et de clarifier avec eux leurs besoins insatisfaits. Ils leur proposent ensuite de se rencontrer et d'être là pour faciliter l'expression de chacun et l'écoute mutuelle. Il reformule après chaque intervention... Pour finir, l'enseignante et l'élève pourront se formuler des demandes

Le docteur Thomas Gordon, concernant la C.N.V, parle de message « je » de confrontation qui ne véhicule ni reproche ni jugement et exprime ce que l'adulte ressent face à un comportement inacceptable. Dire par exemple :

« Lorsqu'il y a du bruit dans la classe, je n'entends plus ce que chacun dit. » plutôt que : « tu es insupportable et tu dérange tout le monde quand tu parles. » Il ajoute que Les enfants qui ne sont ni rabaissés ni blâmés pour leur conduite sont davantage prêts à aider les autres et à modifier le comportement qui pose un problème à quelqu'un. une option gagnant/gagnant lors d'un conflit, offrant des solutions acceptables pour toutes les parties

Quand il y a du bruit dans la classe et que j'entends des gros mots, je me sens très inconfortable. Car j'ai besoin de calme et de respect pour faire cours sereinement



J'entends que quand tu t'ennuie en cours, tu n'es plus attentif a et tu t'agites, c'est ça ?



Pouvez-vous m'expliquer chacun votre tour ce qui s'est passé pour vous dans cette situation ?

Quand il y a du bruit et des attitudes irrespectueuses tu te sens inconfortable pour faire ton cours c'est bien ça ?

Bah je sais pas pourquoi quand je m'ennuie en cours, je fais des bêtises



"La solution collectivement consentie doit à la fois rétablir l'estime de soi de la victime, réinsérer l'auteur du manquement par sa capacité à redresser la situation, restaurer les liens entre les personnes et apaiser toute la communauté éducative." Debarbieux (2014)

SITUATION 2

LE RESPECT C'EST SACRÉ

UN ÈLÈVE A EU UN INCIDENT AVEC UN ENSEIGNANT. IL Y A EU ÉCHANGE DE PROPOS DÉSOLÉGEANTS QUI ONT ABOUTI À DES INSULTES DE L'ÈLÈVE, À L'ÉGARD DE L'ENSEIGNANT, AUQUEL IL A DIT « TA GUEULE ». L'ÈLÈVE A ÉTÉ EXCLU UNE JOURNÉE DE L'ÉTABLISSEMENT ET PUNI DE 3 H DE RETENUE AVEC UN TRAVAIL À PRÉSENTER SUR LE THÈME DE L'ALTÉRITÉ. LES PROVEUR ET CPE PENSAIENT À UN CONSEIL DE DISCIPLINE MAIS L'ENSEIGNANT A PRÉFÉRÉ UNE AUTRE RÉPONSE ÉDUCATIVE.

Le prof a commencé à juger ma façon de faire, comme quoi si j'étais contre le vaccin j'avais pas à venir en cours tout ça, à juger ma façon de faire par rapport au vaccin. Du coup je me suis emporté ça m'a pas plus. les deux, ont s'est emporté et y a eu après des insultes de part et d'autre

L'ÈLÈVE



J'ai dit : "pas de passe vaccinal pas de resto" parce qu'il parlait de ça et en fait il s'est heurté parce que je suis allé contre ses croyances et ses croyances familiales surtout et donc il y a eu ce conflit

LE CPE



L'ENSEIGNANT



Alors, j'étais pas présent au moment de l'échange mais ce que je sais, c'est que l'élève a dit à son enseignant « de toute façon Monsieur vous êtes qu'un con »

LE RESPECT C'EST SACRÉ

L'ÉLÈVE A ÉTÉ EXCLU UNE JOURNÉE DE L'ÉTABLISSEMENT ET PUNI DE 3 H DE RETENUE, AVEC UN TRAVAIL À PRÉSENTER SUR LE THÈME DE L'ALTÉRITÉ. LES PROVISEUR ET CPE PENSAIENT À UN CONSEIL DE DISCIPLINE MAIS L'ENSEIGNANT A PRÉFÉRÉ UNE AUTRE RÉPONSE ÉDUCATIVE.

J'ai tenu à contacter ses parents, à organiser une réunion et à proposer une sanction positive. le conseil de discipline n'aurait absolument rien réglé ni au niveau de la symbolique ni au niveau des apprentissages et de l'éducation.

Il faut positiver, de manière à ne pas l'exclure ou le mettre de côté parce qu'il aurait été encore d'avantage en difficulté donc le contrôle, la norme, la conformité... je rappelle que l'éducation c'est pas du dressage, ça c'est avec les animaux

C'est assez dur avec les professeurs parce qu'ils se remettent pas forcément en question. Ils pensent être le prof l'adulte donc ils vont pas chercher à dialoguer avec l'élève pour essayer de régler le problème. Pour eux ils sont les adultes, on n'a pas à contredire alors que des fois je pense que quelqu'un de mon âge peut tout aussi bien avoir raison.

Il a eu 3 punitions pour le même acte. Il a été exclu par moi en réponse immédiate avec l'accord des parents, il a eu la mini commission de médiation non officielle et les retenues derrière. Et même une 4me parce qu'un jour on y a été avec l'enseignant, le proviseur et moi l'écouter sur le travail qu'il a fait pendant ses retenues



J'ai pas mieux à proposer, mais je ne suis pas sûr qu'exclure quelqu'un quand il a fait quelque chose de mal, quand il revient il le refera pas

SITUATION 2

SYSTÈME RESTAURATIF POSSIBLE :

LES CERCLES RESTAURATIFS

Scénario possible ;

Avec respect et sans jugement ni agressivité, Chaque participant adresse un message à la personne de son choix : L'élève, l'enseignant etc...

les mots utilisés sont auteur et receveur de l'acte(plutôt que victime et agresseur). Une résolution est recherchée et le facilitateur intervient dans le processus

Dans le guide de la justice scolaire, une place est donnée aux cercles restauratifs pour traiter les conflits interpersonnels et à titre préventif : « Dans un établissement scolaire, on sait qu'à un moment les personnes vont avoir faim. On n'attend pas qu'il soit midi pour construire une cantine. Et on trouve normal qu'une cantine existe, même si elle ne sert pas tout le temps. Dans toute communauté, il y a forcément des conflits. Installer un système restauratif, c'est prévoir un espace, une structure qui permet de vivre les conflits quand ils se présentent »

CE QUI FONCTIONNE :

LE DIALOGUE, L'EXPRESSION DE SES BESOINS ET LA RECONNAISSANCE DE SA RESPONSABILITÉ



CE QUI NE FONCTIONNE PAS :

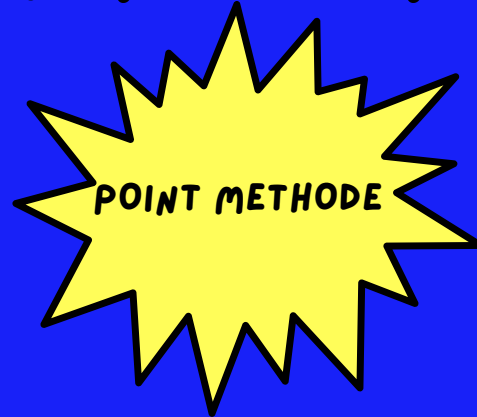
LE JUGEMENT ET NE PAS ASSUMER SA PART DE RESPONSABILITÉ

« La **VIOLENCE** entre nations ou individus a de plus forts risques de survenir quand les gens ont appris à penser en termes de **ce qui ne va pas chez l'autre** au lieu de **ce qui se passe en eux.** »

Andrew SCHMOOKLER



APPRENTIE-GIRAFE.COM



CERCLE RESTAURATIF

Dans les cercles restauratifs, les participants travaillent ensemble et en direct sur leur problème.

Les cercles rassemblent potentiellement toute personne touchée par un conflit, soit non seulement « l'auteur » et le « récepteur », mais également leur entourage et des représentants de la communauté dans lequel le conflit s'est passé.

Les animateurs et les participants peuvent provenir de n'importe quelle école, ou communauté d'apprentissage, avoir n'importe quel âge et n'importe quel niveau scolaire y compris des participants ayant de faibles compétences en lecture, voire illettrés.

Le processus vise l'inclusion et l'auto-responsabilisation.

<https://www.questiondejustice.fr/pratiques-et-methodes/autres-methodes>

ON NE JOUE PAS AVEC LA SECURITÉ

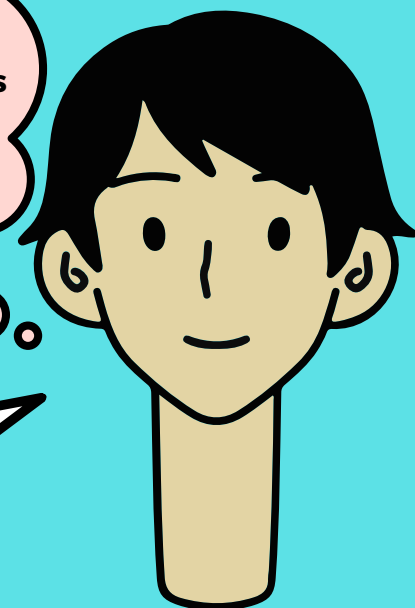
L'ÉLÈVE A ÉTÉ SURPRIS PAR L'ASSISTANT D'ÉDUCATION, EN TRAIN DE GLISSER SUR LA MOUSSE PROVENANT D'UN EXTINCTEUR QU'IL AVAIT PRÉALABLEMENT ENDOMMAGÉ. IL S'AGIT D'UN ÉLÈVE QUI CHERCHE À IMPRESSIONNER SES PAIRS AVEC DES CONDUITES ET DES COMPORTEMENTS PARFOIS IMMATURES. LA PUNITION DONNÉE A L'ÉLÈVE EST UNE RETENUE DE 4 H, SANS AUCUNE CONSIGNE PRÉCISE.

L'ASSISTANT D'ÉDUCATION



Il a utilisé le matériel de sécurité, qu'il l'a percuté. Par son geste il peut mettre en danger la vie des autres, en cas d'incendie. C'est pour ça qu'il a été puni.

L'ÉLÈVE



A vrai dire, j'étais un peu victime d'une blague, on m'a dit « t'es pas chiche d'appuyer sur l'extincteur »,

Il n'y avait pas la goupille, je n'a mis partout et après, j'ai marché sur les résidus qui étaient étalés au sol et j'étais pris en flagrant délit par L'A.E qui m'a donné la sanction, voilà...

L'AE A ENSUITE RAPORTÉ L'INCIDENT AU CPE ET A LA VIE SCOLAIRE QUI SE SONT CHARGÉS DE CONVOQUER L'ELEVE ET SA FAMILLE ET DE LUI EXPLIQUER SA PUNITION.

A L'INSTAR DE LA SANCTION, LA DIMENSION ÉDUCATIVE EXIGE QUE TOUTE PUNITION SOIT FORMALISÉE À PARTIR DES CONSTATS DE MANQUEMENTS OU DE PERTURBATIONS ET EXPLIQUÉE À L'APPRENANT. SON EXÉCUTION DOIT ÊTRE SUIVIE OU ACCOMPAGNÉE PAR LA PERSONNE QUI LA PRONONCE.

SITUATION 3 ON NE JOUE PAS AVEC LA SECURITE

L'ÉLÈVE A ÉTÉ SURPRIS PAR L'ASSISTANT D'ÉDUCATION EN TRAIN DE GLISSER SUR LA MOUSSE PROVENANT D'UN EXTINCTEUR QU'IL AVAIT PRÉALABLEMENT ENDOMMAGÉ. IL S'AGIT D'UN ÉLÈVE QUI CHERCHE À IMPRESSIONNER SES PAIRS AVEC DES CONDUITES ET DES COMPORTEMENTS PARFOIS IMMATURES. LA PUNITION DONNÉE À L'ÉLÈVE EST UNE RETENUE DE 4H SANS AUCUNE CONSIGNE PRÉCISE.



Ehm...il a pas trop revendiqué. En effet, il a été pris sur les faits ... la seule chose qu'il m'a dit c'est que l'extincteur avait déjà été percuté avant qu'il l'utilise, après il a été globalement d'accord sur ce qui s'est passé.

L'ASSISTANT D'ÉDUCATION

C'EST GENIAL! L'ÉLÈVE PRIS EN FLAGRANT DÉLIT A COMPRIS POURQUOI IL ÉTAIT PUNI ET ACCEPTE DE CHANGER SON COMPORTEMENT ET A ENTENDU QUE ON NE JOUE PAS AVEC LA SECURITE....ALORS QUOI AMÉLIORER?

Je le sais quoi que le système de sécurité faut pas y toucher faut pas s'amuser avec ça.... Ma punition, qui était 4 H de colle, je pense que c'est proportionné, car c'est quand même le système de sécurité.

L'ÉLÈVE



Pendant mes 4 H de colle on ne m'a pas donné de travail à faire, alors, j'ai avancé mes devoirs.

UNE PUNITION DOIT, POUR ÊTRE EFFICACE, VISER UN COMPORTEMENT ET PAS UNE PERSONNE, ÊTRE EXPLICITÉE ET PRÉSENTER UN CÔTÉ À LA FOIS PRIVATIF ET RESTAURATIF.

L'ÉLÈVE A MIS À PROFIT SES 4 H DE RETENUE POUR AVANCER SES DEVOIRS...SI ON PEUT CONSIDÉRER QUE LE CÔTÉ PRIVATIF EST PRÉSENT, C'EST L'APPROCHE RESTAURATIF QUI MANQUE À CETTE PUNITION

SYSTEME RESTAURATIF POSSIBLE

Donner une retenue de 4H, ce qui est considéré comme proportionné et équitable par l'élève, mais assorti d'un travail de réflexion à faire autour des possibles conséquences de sa bêtise en cas d'incendie a l'internat, par exemple

SCÉNARIO POSSIBLE :

L'ÉLÈVE VIENT UN MERCREDI APRES MIDI POUR EFFECTUER SA RETENUE. AU LIEU DE LE LAISSER EMPLOYER CE TEMPS COMME BON LUI SEMBLE, LUI DONNER UN TRAVAIL DE RÉFLEXION ÉCRITE SUR LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE SA BÊTISE EN CAS D'INCENDIE A L'INTERNAT

SELON LE GUIDE DE LA JUSTICE SCOLAIRE : "La sanction éducative vise à révéler les potentialités de l'enfant dans sa capacité à respecter une loi qui garantit une bonne structuration dans les relations entre les êtres et du bon fonctionnement d'une société. Elle vise sa « réadaptation sociale ». Le travail éducatif qui l'accompagne vise une prise de conscience du bien-fondé de cette loi"

CE QUI FONCTIONNE :

LA PUNITION A LA FOIS PRIVATIVE ET RESTAURATIVE AVEC UN TRAVAIL DE RÉFLEXION



CE QUI NE FONCTIONNE PAS :
LES PUNITIONS DONNÉES SANS LIEN
AVEC LE COMPORTEMENT
INADAPTÉ



SITUATION 4

PARTIR UN JOUR....

LA CLASSE ENTIÈRE S'EST ABSENTÉE LORS D'UNE SORTIE SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE DU LYCÉE ALORS QUE LA VENUE DE REPRÉSENTANTS DU MONDE PROFESSIONNEL ÉTAIT PRÉVUE, ET CELA À CAUSE D'UN RETARD DES PERSONNES ATTENDUES. LES ÉLÈVES DE CETTE CLASSE ONT ÉTÉ PUNIS AVEC UNE RETENUE DE 2 H, SANS CONSIGNE PRÉCISE.

L'ENSEIGNANTE




J'avais séparé les AGRII en 2, les APV devaient rejoindre le chef d'Exploitation, sur l'exploitation

Ils se sont rendus à l'exploitation, ne voyant pas le chef arriver, ils n'ont pas cherché à comprendre, ils sont rentrés chez eux.

Ils n'ont pas assisté au cours et c'était pas leur premier essai

LES ÉLÈVES



On avait rendez-vous à.. 13h15 sur l'exploitation. On est parti à l'exploitation, on s'est changés, on a attendu un demi-heure et toujours pas chef d'exploitation, donc on est partis

Le Chef d'exploitation m'a appelé au téléphone, il était 2h, 2h15 et..., Il râlait parce qu'on n'était pas venu à l'exploitation et il a dit qu'il allait le rapporter au prof principal et à la direction

SITUATION 4

PARTIR UN JOUR....

LA CLASSE ENTIÈRE S'EST ABSENTÉE LORS D'UNE SORTIE SUR L'EXPLOITATION AGRICOLE DU LYCÉE ALORS QUE LA VENUE DE REPRÉSENTANTS DU MONDE PROFESSIONNEL ÉTAIT PRÉVUE, ET CELA À CAUSE D'UN RETARD DES PERSONNES ATTENDUES. LES ÉLÈVES DE CETTE CLASSE ONT ÉTÉ PUNIS AVEC UNE RETENUE DE 2 H, SANS CONSIGNE PRÉCISE.

LE CHEF D'EXPLOITATION



Moi je suis arrivé à 13h45 et sauf que quand je suis arrivée il y avait plus d'élèves

Je les ai appelés et là ils m'ont dit qu'ils étaient venus à 13h30, qu'ils avaient attendu une demi-heure et que personne n'était venu et donc ils sont partis

... C'est de la mauvaise foi ... c'est pas tolérable.

Oui j'ai parlé avec Chef d'Exploitation et il m'a dit « oui, je suis arrivé en retard, ça ne vous arrive jamais d'être en retard.. » un truc comme ça...

M. CPE quand il est venu on n'avait pas de motif médical, il nous a dit « vous allez rattraper les deux heures sur un mercredi après-midi »

PEU DE PERSONNES LISENT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR



LES ÉLÈVES

CHAQUE ABSENCE, DOIT ÊTRE JUSTIFIÉE

L'OBLIGATION D'ASSIDUITÉ EST CLAIREMENT EXPRIMÉE PAR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PARTIR UN JOUR....

SUITE A LEUR PUNITION, LES ÉLÈVES VONT-ILS CHANGER LEUR COMPORTEMENT ?

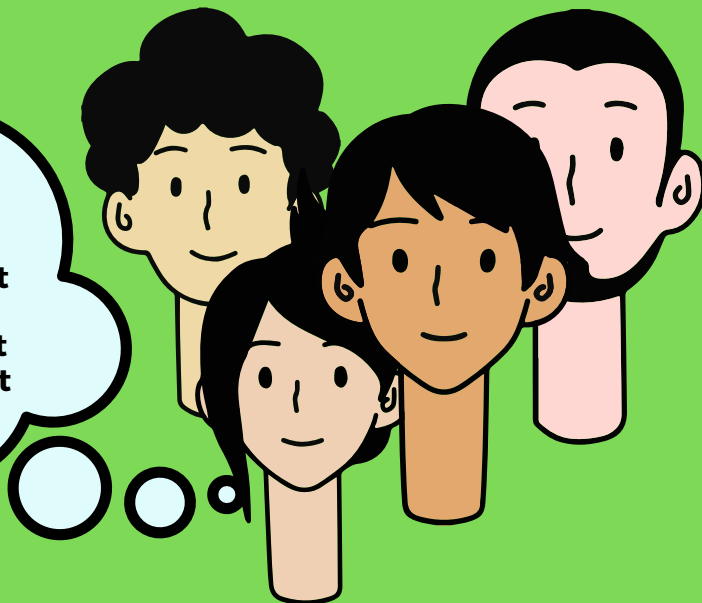
LE CHEF
D'EXPLOITATION



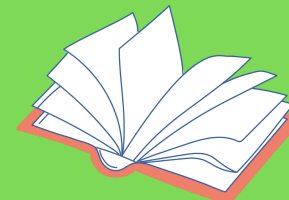
Je n'ai pas
l'impression, pour lui
c'était moi qui était
en tort parce que
j'étais en retard en
effet...

La punition, Non c'est pas
justifié car on a attendu le
temps réglementaire qui est
d'un quart d'heure, il était
toujours pas là donc on s'est
dit qu'il viendra pas et on est
partis

LES ÉLÈVES



LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST LA BASE DU VIVRE ENSEMBLE A L'INTÉRIEUR DE L'ESPACE ÉCOLE. IL EST NECESSAIRE DE SENSIBILISER LES APPRENANTS ET LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE A LE LIRE ET A LE FAIRE APPLIQUER. IL CONSTITUE UN CADRE CLAIR ET SECURISANT POUR TOUT LE MONDE



ORGANISER UN CERCLE DE PAROLE ENTRE DIFFÉRENTS ACTEURS POUR PERMETTRE A TOUT LE MONDE DE S'EXPRIMER ET A TRAVERS DE LA CNV. POUSSER CHAQUE ACTEUR A ASSUMER SA PARTIE DE RESPONSABILITÉ. DONNER UNE PUNITION RÉFLEXIVE ET RESTAURATIVE SUR LE RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LE RESPECT D'UN AUX PROFESSIONNELS QUI SE DÉPLACENT POUR FORMER LES ÉLÈVES

SCÉNARIO POSSIBLE :

LE GROUPE D'ÉLÈVES RETROUVE LE CHEF D'EXPLOITATION AVEC UN MÉDIATEUR (COORDINATEUR OU PERSONNE DE LA VIE SCOLAIRE) POUR DISCUTER DE FAÇON APAISÉE ET RAPPELER LE CONTENU DU R.I. UNE RETENUE DE 2H EST ENSUITE PROPOSÉE AUX ÉTUDIANTS AVEC UNE RÉFLEXION SUR LE RESPECT

CE QUI FONCTIONNE :

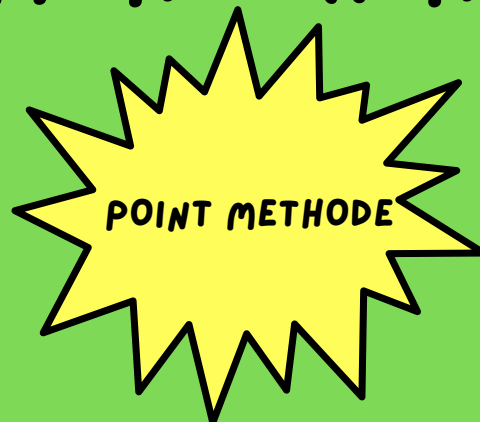
LA PUNITION EST DISCUTÉE AVEC L'ÉLÈVE QUI ASSUME SA PART DE RESPONSABILITÉ ET QUI COMPREND QUE C'EST SON COMPORTEMENT ET PAS SA PERSONNE QUI EST PUNI

CE QUI NE FONCTIONNE PAS :
LES PUNITIONS PERÇUES COMME
ÉTANT INJUSTES PAR L'ÉLÈVE



SELON LE GUIDE DE LA JUSTICE SCOLAIRE : "SELON LE TYPE DE SANCTION, L'EFFET SERA PLUS OU MOINS CONSTRUCTIF OU CONTRE-PRODUCTIF. IL FAUT ENCOURAGER LES ACTEURS D'UNE PÉDAGOGIE RÉFLÉCHIE OÙ LA SANCTION FAIT PARTIE DU « SOIN ÉDUCATIF ». UNE PÉDAGOGIE CONÇUE NON PAS POUR MARQUER UN ÉCHEC MAIS POUR ACCOMPAGNER DANS UN PROCESSUS ÉDUCATIF GLOBAL OÙ LA MATURITÉ SOCIALE, PSYCHOLOGIQUE ET AFFECTIVE DE L'ENFANT EST PRISE EN COMPTE ET INDISSOCIÉE DES APPRENTISSAGES ET DE L'INSTRUCTION."





CERCLE DE PAROLE

Le cercle de parole suit les règles d'un processus qui permet l'expression libre de chaque participant et nécessite en particulier que chaque participant soit écouté sans être interrompu.

La pratique :

- On s'assoit en cercle, sans table au milieu !
- On peut utiliser un objet de distribution de la parole (un bâton, un doudou ou un ballon souple) qui permet que chaque participant parle à son tour.
- Personne ne peut interrompre celui qui parle, mais l'animateur qui a posé la première question, peut rappeler le sujet de la discussion si quelqu'un se perd.
- Celui qui tient l'objet de parole parle puis donne la pièce à son voisin quand il a fini.

<https://www.questiondejustice.fr/pratiques-et-methodes/autres-methodes>

**AVEC CE TRAVAIL, NOUS ESPÉRONS
APPORTER NOTRE PIERRE A
L'ÉDIFICE...**



FRANCE BONNET ET ANGELA MAROCCHI

**POUR ALLER PLUS LOIN:
WWW.QUESTIONDEJUSTICE.FR**